

### 17.—Production et exportations estimatives de papier journal par pays principal, 1964 et 1965

(SOURCE: *Newsprint Association of Canada*)

Pays	1964		1965	
	Production	Exportations	Production	Exportations
	(milliers de tonnes)			
<b>Canada<sup>1</sup></b> .....	<b>7,301</b>	<b>6,759</b>	<b>7,720</b>	<b>7,157</b>
États-Unis.....	2,261	117	2,180	84
Japon.....	1,258	6	1,309	6
Finlande.....	1,074	988	1,189	1,090
Grande-Bretagne.....	840	19	860	3
Union des républiques socialistes soviétiques.....	698	115	818	153
Suède.....	756	509	753	490

<sup>1</sup> Les chiffres diffèrent légèrement de ceux des tableaux 14 et 15, parce qu'ils se fondent sur une base différente.

**Fabricants de papier-toiture asphalté.**—Ces établissements fabriquent les matériaux à toiture et à revêtement, de nature composée et consistant en un feutre de papier saturé d'asphalte ou de goudron et parfois recouvert d'un fini minéral. Ils fabriquent aussi des carreaux à parquet, soit d'asphalte, soit de pur vinyle, soit enfin d'un mélange de vinyle et d'amiante. Leurs expéditions totales en 1965 avaient une valeur de \$57,760,000.

**Industries de boîtes et de sacs en papier.**—Ces industries comprennent les fabricants de boîtes pliantes et de boîtes dressées, les fabricants de boîtes de carton ondulé et les fabricants de sacs en papier. Leurs expéditions totales en 1965 se sont élevées à \$143,877,000, \$193,052,000 et \$120,918,000, respectivement.

**Autres industries de transformation du papier.**—Ce groupe fabrique des produits variés en papier, tels qu'enveloppes, papier ciré, papier et carton couchés et émaillés, feuilles d'aluminium lamellées de papier et de carton, tasses de papier et plateaux à thé, papiers-mouchoirs, serviettes hygiéniques, essuie-mains et serviettes de table en papier, papier de toilette, et autres. La valeur totale des expéditions de ce groupe d'industries en 1965 s'élève à \$261,964,000.

## Section 4.—Administration, recherches et conservation

### Sous-section 1.—Programme forestier fédéral

**Administration.**—Le gouvernement fédéral, par l'entremise de plusieurs ministères et organismes, s'occupe de la protection et de l'administration des ressources forestières du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ainsi que d'autres terres fédérales (parcs nationaux, réserves indiennes, zones militaires et stations d'expérimentation forestière).

Les principales attributions du ministère des Forêts et du Développement rural\* (créé en 1960 sous le nom de ministère des Forêts, désignation qui a été modifiée en 1966) sont de: (1) s'occuper de recherches relatives à la protection, à la gestion et à l'utilisation des ressources forestières du Canada et à une meilleure utilisation des produits forestiers;

\* Le ministère des Forêts et du Développement rural comprend, en outre, sous la direction d'un sous-ministre adjoint distinct, une division chargée de l'aménagement rural sous l'empire de la loi de l'aménagement rural et du développement agricole (ARDA) et de la loi sur l'aménagement des terrains marécageux des provinces Maritimes (voir pp. 498-501); l'application du Règlement sur l'aide aux grains de provende (voir p. 517) relève également du ministère des Forêts et du Développement rural.